



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de l'armement**

DGA Ingénierie des projets

CERTIFICAT DE RECONNAISSANCE D'APTITUDE A LA PRODUCTION FRA21G-021-DGA

Vu le décret 2013-367 du 29 avril 2013 et l'annexe FRA 21 de l'instruction 178471/DEF/DGA/DT/ST/IP/ASA du 30 novembre 2015 fixant les exigences essentielles et les dispositions complémentaires en matière de navigabilité des aéronefs militaires et des aéronefs appartenant à l'Etat et utilisés par les services de douanes, de sécurité publique et de sécurité civile, et dans le respect des conditions énoncées ci-dessous, la direction générale de l'armement certifie que la société :

SAFRAN ELECTRONICS AND DEFENSE

72-76 rue Henry Farman
75015 PARIS
FRANCE

est reconnue ORGANISME DE PRODUCTION conformément à la sous-partie G de la partie FRA 21.

CONDITIONS :

1. La présente reconnaissance d'aptitude est limitée au domaine d'application spécifié dans l'annexe « termes de reconnaissance d'aptitude à la production », et
2. la présente reconnaissance d'aptitude exige le respect des procédures décrites dans le manuel d'organisme de production référence 24 041 593 à la dernière version approuvée, et
3. la présente reconnaissance d'aptitude reste valide tant que l'organisme de production reconnu reste en conformité avec la Partie FRA 21, sous-partie G.
4. Sous réserve de respecter les conditions énoncées ci-dessus, la durée de validité de la présente reconnaissance est illimitée, sauf si elle a été auparavant rendue, remplacée, suspendue ou retirée.

Pour le délégué général pour l'armement
et par délégation,

Date de délivrance initiale : *23/07/2020*

Version initiale.

LICETA Olivier PÉREZ
Responsable Unité d'ingénierie
Architectures et techniques
des systèmes aéronautiques